



Anney, le 14 octobre 2019

La directrice académique des services  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les directrices  
et les directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

Bureau des sorties scolaires

Téléphone :  
04 50 88 47 70  
04 50 88 43 82

courriel :  
ce.ia74-adm-classe-decouverte  
@ac-grenoble.fr

Suivi du déroulement  
des séjours :  
Olivier VINCENT  
CPD  
Téléphone :  
04 50 88 47 70 - 43 82  
Professionnel :  
06 81 36 37 93

courriel :  
cldecouv74@ac-grenoble.fr

Télécopie : 04 50 51 47 36

Adresse postale :  
Cité Administrative  
7 rue Dupanloup  
74040 ANNECY cedex

SITE SORTIES SCOLAIRES :  
<http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/>

**Objet : Circulaire de rentrée 2019-2020 pour l'accueil de sorties scolaires avec nuitée(s) dans le département de la Haute-Savoie**

Le département de la Haute-Savoie accueille pour la réalisation de projets pédagogiques un nombre de classes très conséquent et a donné 1113 avis pour les classes des autres départements l'année précédente.

Pour faciliter les démarches et conformément à la réglementation en vigueur :

**Décret n° 2017-766 du 4-5-2017**

**Circulaires n° 2017-116 du 6-10-2017 – n° 2005-001 du 5-1-2005 -n° 99-136 du 21-9-1999**

Je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Un service de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) est missionné sur ce domaine. Il est constitué :
  - D'un bureau qui instruit les dossiers sur lesquels sont portés un avis circonstancié au regard de la comptabilité des effectifs avec la capacité d'accueil des centres, des dispositions matérielles pour assurer la qualité de réalisation des projets, du choix du transporteur de la Haute-Savoie et du contrôle du taux d'encadrement.
  - d'une structure « gestion et suivi du déroulement des séjours » animée par M. Olivier VINCENT conseiller pédagogique départemental EPS chargé de mission (l'interlocuteur du responsable des élèves pendant le séjour).

**Le site de la DSDEN 74 dans sa rubrique « classes de découvertes » fournit tous les renseignements nécessaires et préalables à l'organisation des séjours :**

Le lien direct du site : <https://bv.ac-grenoble.fr/centre-interv-ext/carte74.php>

Vous permet l'accès :

- au répertoire départemental des hébergements avec autorisation ou non d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,
- à la réglementation spécifique des activités à encadrement renforcé.

**Activités nécessitant un encadrement spécifique et ou renforcé :**

- Dans la mesure où les intervenants extérieurs sont réputés agréés (décret n° 2017-766 du 4-5-2017), vous veillerez à nous communiquer uniquement le taux d'encadrement.
- La vérification de la validité de la carte professionnelle pourra être faite à l'arrivée dans le centre d'hébergement et avant la première séance sur le site EAPS (portail public des éducateurs sportifs du ministère des sports) :
- **<http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>**

**Eventuellement prendre contact avec le bureau des sorties scolaires.**

En cas d'incident ou d'accident, lors d'un séjour, le CPD EPS M. Olivier VINCENT en charge du **suivi du déroulement des séjours** des classes de découvertes est votre interlocuteur prioritaire et peut être joignable en cas d'urgence au 06 81 36 37 93.

**Vous veillerez à nous communiquer un numéro de téléphone d'urgence au sein de votre DSDEN, à contacter en cas de problème.**

Persuadé que la diversité des contextes aide à donner du sens et facilite les apprentissages, nous souhaitons par ces quelques principes participer activement à la réussite de ces projets qui concernent près de 31 000 élèves séjournant chaque année en Haute-Savoie.

Pour la rectrice et par subdélégation de la directrice académique  
des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,  
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint



Christophe DASSEUX